

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2607

AVIS PUBLIC est donné que le 3 février 2025, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2607 intitulé :

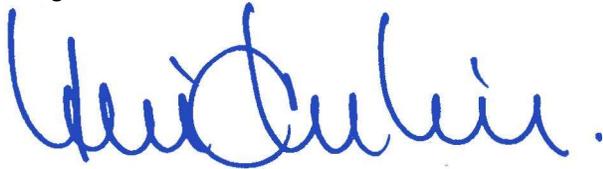
« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 2222 afin de permettre les habitations multifamiliales sans sous-sols et d'augmenter la hauteur maximale en étage pour de tels bâtiments dans les zones H-01-287, H-01-289, H-01-290, H-01-292, H-01-293, H-01-295 et H-01-296 et de modifier des dispositions applicables aux zones H-01-285 à H-01-297 »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel a approuvé ce règlement le 12 février 2025 et qu'un certificat de conformité a été émis le 14 février 2025, date de l'entrée en vigueur de ce règlement.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 17^e jour de février 2025.

Le greffier,



René Chevalier